

REGLEMENT DU JEU « [Tentez de gagner 3 mois de produits pêche durable Sheba®] »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société Mars PF France, SAS au capital de 403 512 580 euros, dont le siège social est situé Boulevard des Chenêts - CS 20001 - 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL, enregistrée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 494 887 631 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 04/10/2021 à 0h01 au 29/04/2022 à 23h59 (ci-après la Durée de l'Opération) un jeu intitulé : **Tentez de gagner 3 mois de produits pêche durable Sheba®** (ci-après « l'Opération »), dans les magasins participants de France métropolitaine (Corse comprise) et sur le site Internet accessible à l'URL suivante : www.sheba.fr (ci-après « le Site »). Les preuves d'achat sont validées à partir du 20 septembre 2021 à 0h01 jusqu'au 29/04/2022 à 23h59.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux magasins participants, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est limitée à une (1) par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique et même adresse postale) pendant toute la Durée de l'Opération.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé à l'Opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leur gain.

ARTICLE 3 - ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération est portée à la connaissance du public via un sticker apposé sur les produits de la gamme Sheba®, sur le Site et des supports publicitaires.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le lot mis en jeu pour l'ensemble de l'Opération (ci-après « les Lots ») sont :

1000 planches de 15 bons cadeaux de 5€ pour votre chat d'une valeur commerciale TTC unitaire de : 5€ le bon, soit 75€ la planche (Opération valable du 04/10/2021 à 0h01 au 29/04/2022 à 23h59 pour une preuve d'achat valide entre le 20/09/21 à 0h01 et 29/04/2022 à 23h59)

Votre participation une fois complétée vous donnera immédiatement la possibilité de gagner 1 planche via l'instant gagnant ouvert.

Modalités d'utilisation des bons cadeaux :

- Dates de validité : Du 04/10/2021 au 29/07/2023
- Produits concernés : A valoir sur l'achat des produits de la gamme Sheba® au poisson, exclusivement porteurs du logo MSC

ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer et tenter de gagner 1 planche de bons cadeaux, il vous suffit :

D'acheter pendant la durée de l'opération un produit de la gamme Sheba®

De se connecter sur le Site pendant la durée de l'opération, de remplir le formulaire prévu à cet effet en indiquant son nom, son prénom, son adresse électronique, son adresse postale, et de télécharger la preuve d'achat de son produit Sheba® après avoir entouré la date d'achat et le nom du produit.

Votre participation une fois complétée vous donnera immédiatement la possibilité via un instant gagnant ouvert de remporter ou non l'un des 1000 planches de bons cadeaux pour votre chat mis en jeu et annoncé dans L'ARTICLE 4 – DOTATIONS.

Toute participation comportant des informations illisibles ou incomplètes sera considérée comme nulle

ARTICLE 6 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants des planches de bons cadeaux seront désignés au moyen d'un mécanisme d'instant gagnants ouverts

ARTICLE 7 - REMISE DES LOTS

Les planches de bons cadeaux seront envoyées aux gagnants par voie postale (en colis suivi) à l'adresse qu'ils auront indiquée dans le formulaire sur le site lors de leur participation, dans un délai de 6 semaines à compter du tirage au sort.

Toutes les planches non réclamées dans les délais par les gagnants (cachet de La Poste faisant foi) ou retournées à la Société Organisatrice pour cause de non-réception par les gagnants, seront considérées comme perdues et ne seront pas remise en jeu.

ARTICLE 8 - INDISPONIBILITE DU LOT

Les Lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leurs valeurs en espèce, ou contre toutes autres dotations.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer les Lots par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'évènements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits Lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

ARTICLE 9 - DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

La participation à l'Opération implique l'entière acceptation du présent règlement qui est déposé auprès de SELARL LEGAHUIS CONSEILS, Huissier de justice à ORLEANS (45).

Le règlement est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur le Site.

ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais de connexion à Internet pour participer à l'Opération ne seront pas remboursés.

ARTICLE 11 - FRAUDE

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE

13.1. La participation à l'Opération par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption des communications Internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau) et plus généralement, de tout dysfonctionnement du réseau Internet.

13.2. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste et, notamment, en cas de perte des Lots lors de leur expédition, de leur non-réception, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des Lots en raison d'informations erronées fournies par les participants ou si les Lots n'étaient pas réceptionnés par les gagnants dans le délai fixé par La Poste.

ARTICLE 14 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations collectées sont enregistrées par Mars PF France et destinées à notre prestataire Sogec Gestion pour la gestion de l'opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement augmentée de 6 mois.

Si vous avez consenti à recevoir des informations de la société MARS PF FRANCE, vos données seront conservées au sein de l'Union Européenne et utilisées par les services marketing, consommateurs, digital pour une durée de 6 mois.

Conformément à la Règlementation Européenne des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit de rétractation, d'un droit de suppression partiel ou intégral, de portabilité concernant les données personnelles qui vous concernent, vous pouvez exercer vos droits à MARS PF FRANCE – Service Consommateurs – Boulevard des Chenâts – CS20001 - 45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL.

Les participants autorisent Sogec Gestion à procéder à toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile ou leur achat. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'invalidation immédiate de la demande. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Service Consommateurs chez Mars PF France – Boulevard des Chenâts – CS2001 – 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL ou le service-consommateur@sogec-marketing.fr.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET CONTESTATION

15.1. L'Opération et le présent règlement sont soumis au droit français.

15.2. Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : MARS PF FRANCE – Service Consommateurs – Boulevard des Chenâts - CS 20001 - 45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL.